

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA25 13 0117 visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte comportant 10 étages, à l'intersection des rues Jean-Talon Est et Buies, sur les lots numéros 1 124 222 et 1 122 578 du cadastre du Québec, dans les zones Cm-2320 et H-1910

AVIS est donné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le projet de résolution CA25 13 0117.

Ce projet de résolution vise à autoriser, en vertu des dispositions de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, chapitre 2), le projet ci-haut décrit aux conditions énoncées audit projet de résolution et ce, en dérogation à certaines dispositions du *Règlement de zonage numéro 1886*, notamment en ce qui a trait à la hauteur d'une construction, au rapport plancher / terrain, au taux d'occupation au sol et au nombre de cases de stationnement extérieures.

Le projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de résolution, **le jeudi 22 mai 2025, à 17 h 30, à la mezzanine de l'aréna Martin-Bordeur située au 5300, boulevard Robert.**

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ainsi que le dossier décisionnel y afférent peuvent être consultés au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 8400, boulevard Lacordaire, rez-de-chaussée, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ainsi que le vendredi, de 8 h 15 à 13 h 00 et peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/saint-leonard dans l'article « Consultation publique ».

Fait à Montréal, le 13 mai 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate